

Délibérations du Conseil Municipal d'OUSSE**Séance du 6 février 2018 à 20h30**

L'an deux mille dix-huit, le neuf février à 20h30, le Conseil Municipal, convoqué le 30 janvier 2018 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOURIAT Jean-Claude, Maire.

Présents 16 Mesdames et Messieurs BOURIAT Jean-Claude, CAMBET Geneviève, CAPELLE Bernard, COUTENET Jean-Louis, ZEROUAL Sylvie, BARDOCHAN Michel, COFFIN Pascal, DEAT-PLACETTE Olivier, GIL Nicole, KALVIKOWSKI Romain, LEJEUNE Jean-Louis, LIMERAT Bernadette, MENGEOLE Sandrine, PUPION Claire, SOMPROU Jean-Pierre et SOULAGNET Christophe.

Absents représentés 3 Suzanne ARTIGANAVE (pouvoir à Geneviève CAMBET), Christine COURTADE (pouvoir à Sylvie ZEROUAL), Séverine SERVER (pouvoir à Jean-Claude BOURIAT)

Absent 0

La convocation a été affichée le 30 janvier 2018. Madame ZEROUAL a été élue secrétaire de séance. Mademoiselle MERESSE, secrétaire générale, était également présente.

.....

Délibération n°1 : Fusion du syndicat à vocation multiple d'eau et d'assainissement de la vallée de l'Ousse et du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Vic-Bilh Montanérés

Monsieur le Maire indique aux membres de l'Assemblée qu'il a été destinataire de l'arrêté inter-préfectoral portant projet de périmètre en vue de la fusion du Syndicat à vocation multiple d'eau et d'assainissement de la vallée de l'Ousse (SMEAVO) et du Syndicat d'alimentation en eau potable du Vic-Bilh Montanérés.

La commune étant membre du SMEAVO au titre de l'eau potable, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet de fusion et de statuts du « Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

APPROUVE à l'unanimité le projet de périmètre et de statuts présentés en séance.

Présents : 16 Exprimés : 19 Abstention : 0 Pour : 19 Contre : 0

.....

Délibération n° 2 : Signature électronique et dématérialisation des bordereaux comptables

La commune de Ousse s'est engagée dans une démarche de dématérialisation des flux comptables (dématérialisation des mandats de dépenses et des titres de recettes et de leurs pièces justificatives, des états de paie et des pièces justificatives notamment).

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'il est à présent possible de dématérialiser les bordereaux comptables qui sont aujourd'hui adressés à la trésorerie par papier.

La dématérialisation totale permet de réduire le délai global de paiement et de payer plus rapidement les fournisseurs. La perception peut prendre en charge les écritures sans attendre la réception des bordereaux transmis par voie postale.

Par ailleurs, les justificatifs manquants peuvent être envoyés de manière autonome par flux dématérialisé.

Pour transmettre les bordereaux comptables, il convient à l'ordonnateur de se doter de la signature électronique.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal:

A L'UNANIMITE :

005

.../...

- VALIDE le principe de la dématérialisation des bordereaux comptables,**
- AUTORISE Monsieur le Maire à établir et à signer tout document à intervenir.**

Présents : 16 Exprimés : 19 Abstention : 0 Pour : 19 Contre : 0

Délibération n° 3 : Demande de subvention auprès du Département au titre des amendes de police

Monsieur le Maire rappelle le projet de sécurisation de la RD38 par la réalisation de trottoirs et d'aménagements de sécurité. L'opération est actuellement dans sa deuxième phase.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du Conseil Départemental au titre des amendes de police. Il s'agit d'une redistribution des produits récoltés au titre des amendes de police perçues sur le territoire des dites communes. Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Le montant total de l'opération s'élève à coût total de 35 983,85 € HT soit 43 180,62 € TTC.

Après avoir entendu Monsieur le Maire en ses explications complémentaires, le Conseil Municipal, considérant les dépenses liées à l'opération :

- AUTORISE Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention au titre des amendes de police auprès du conseil départemental et à réaliser toutes les formalités nécessaires à l'instruction de ce dossier,**
- AUTORISE Monsieur le Maire signer tout document susceptible d'intervenir dans la suite donnée à cette demande.**

Présents : 16 Exprimés : 19 Abstention : 0 Pour : 19 Contre : 0

Délibération n° 4 : Groupe scolaire : acquisition de tableaux blancs interactifs : validation du projet et demande d'attribution d'un fonds de concours auprès de la communauté Agglomération Pau Béarn Pyrénées

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée la demande émanant des enseignants quant à l'équipement du groupe scolaire de quatre tableaux blancs interactifs.

Ce projet s'intègre dans la modernisation et le développement numérique des pratiques pédagogiques.

Une formation à l'utilisation des nouveaux outils est incluse dans la proposition de prestation.

A noter que des services de l'éducation nationale proposent également des formations et des supports pédagogiques pour les écoles qui se dotent de ces matériels.

Le coût total prévisionnel de l'opération est fixé à 17 612 € H.T.

Les dépenses correspondantes sont décomposées comme suit :

4 Packs TBI	12 400 € H.T.
4 PC	2 520 € H.T.
Préparation et configuration du matériel	2 660 € H.T.
TOTAL	17 612 € H.T.

Aussi, le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant:

CAPBP	5 000 €
DETR (25%)	4 403 €
Autofinancement	8 209 €
TOTAL	17 612 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications complémentaires du Maire et avoir délibéré :

- **VALIDE** le projet d'acquisition de quatre tableaux blancs interactifs pour équiper le groupe scolaire Jules Verne
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées en soutien au développement numérique à hauteur de 5 000 €,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention financière ainsi que tout autre document susceptible d'intervenir dans la suite réservée à cette opération.

Présents : 16 Exprimés : 19 Abstention : 0 Pour : 18 Contre : 1 (Claire PUPION)

.....
Délibération n° 5 : Groupe scolaire : validation du budget attribué au titre des fournitures scolaires et de subvention attribuée à la coopérative scolaire : montant et modalités de versement

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée qu'il a été convenu depuis l'année 2016, le versement d'une subvention annuelle à la coopérative scolaire d'un montant fixe de 4 500 € pour participation aux activités, sorties et séjours.

Sur proposition des enseignants lors du conseil d'école du 3 juillet 2017, il soumet pour l'année 2018 de considérer d'une manière différente l'enveloppe de 4 500 € en isolant 1500 € au titre des sorties bus et 450 € pour l'arbre de Noël.

Le solde de 2 550 € étant considéré comme une participation à l'acquisition des tableaux blancs interactifs, l'équipe pédagogique souhaitant en effet privilégier en priorité l'équipement numérique de l'école (cf compte-rendu conseil école du 3 juillet 2017).

De plus, il est attribué aux enseignants une enveloppe globale de 35 € par élève au titre des fournitures scolaires. De cette somme sont déduits les coûts afférents à l'achat de papier, des photocopies réalisées et de la maintenance du photocopieur.

Pour des raisons pratiques, Monsieur le Maire propose un versement de la totalité de l'enveloppe dédiée aux fournitures à la coopérative scolaire pour permettre à l'école d'adopter un fonctionnement autonome quant à l'achat du papier et la gestion du photocopieur.

Monsieur le Maire propose de valider le principe d'un versement unique et global (fournitures et participation aux activités) à la coopérative scolaire de 7 270 € qui correspond aux postes suivants:

- 1 500 € sorties bus
- 450 € arbre de Noël
- 5 320 € de fournitures scolaires (35 € x 152 élèves).

007

.../...

Par ailleurs, il indique que le montant de 4 500 € sera reconduit dès l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications complémentaires du Maire et avoir délibéré :

- **VALIDE à l'unanimité le principe du versement unique et global à la coopérative scolaire,**
- **DIT que les crédits budgétaires afférents seront inscrits au budget communal à intervenir.**

Présents : 16 Exprimés : 19 Abstention : 0 Pour : 19 Contre : 0

.....

Délibération n° 6 : Voirie communale : Clos Saint Michel : demande de reprise des espaces communs

Par courrier daté du 24 avril 2017, le Président de l'Association Syndicale Libre du Lotissement Le Clos Saint Michel a formulé une demande de rétrocession des parties communes à la commune en vue de son intégration dans le domaine public communal.

Le conseil municipal, considérant que rien ne s'oppose en l'état actuel de ses connaissances à une telle opération,

DECIDE à l'unanimité du principe de reprise dans la voirie communale des voies et espaces verts communs et DIT que sa décision définitive n'interviendra qu'à l'issue de l'enquête publique réglementaire prévue en pareil cas.

Présents : 16 Exprimés : 19 Abstention : 0 Pour : 19 Contre : 0

.....

Délibération n° 7 : Modification du temps de travail d'un emploi d'adjoint technique

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet (29,75 heures hebdomadaires) afin de mettre en adéquation le volume horaire de l'emploi du temps et les nécessités de service.

Monsieur le Maire précise que le temps de travail de l'emploi concerné a déjà été réduit au 1er septembre 2017 et qu'en accord avec l'agent qui l'occupe une nouvelle modification est proposée.

Monsieur le Maire précise également que les modifications de temps de travail induites par le retour de la semaine scolaire à 4 jours y compris la modification présentée ce jour ont fait l'objet d'un rapport soumis au comité technique intercommunal en séance du 5 décembre 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire en ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré :

- **DECIDE de porter à compter du 1er mars 2018 de 29,75 heures à 29,55 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet.**

Présents : 16 Exprimés : 19 Abstention : 0 Pour : 19 Contre : 0

.....

Délibération n° 8 : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement

Le Conseil Municipal,

008

.../...

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3-1,
 Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles,
 Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou agents contractuels momentanément indisponibles.**

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- **de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget communal à intervenir.**

Présents : 16 Exprimés : 19 Abstention : 0 Pour : 19 Contre : 0

.....
Questions diverses :

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire échange avec le Conseil Municipal quelques informations sur la vie de la Commune et des services communaux.

Monsieur le Maire rappelle que le repas des aînés se déroule le dimanche 11 février 2018. Près de 90 personnes ont répondu à l'invitation faite par la commune.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de l'école qui souhaite être dotée à la salle de sports de 20 tapis épais pour pratiquer la lutte.

Outre le coût, il est mis en évidence l'impossibilité de stocker ce matériel. La demande est donc refusée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21h45

Cette séance comporte les délibérations suivantes :

- **Délibération n°1 : Fusion du syndicat à vocation multiple d'eau et d'assainissement de la vallée de l'Ousse et du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Vic-Bilh Montanères**
- **Délibération n°2 : Signature électronique et dématérialisation des bordereaux comptables**
- **Délibération n°3 : Demande de subvention auprès du Département au titre des amendes de police**
- **Délibération n°4 : Groupe scolaire : acquisition de tableaux blancs interactifs : validation du projet et demande d'attribution d'un fonds de concours auprès de la communauté Agglomération Pau Béarn Pyrénées**
- **Délibération n°5 : Groupe scolaire : validation du budget attribué au titre des fournitures scolaires et de subvention attribuée à la coopérative scolaire : montant et modalités de versement**
- **Délibération n° 6 : Voirie communale : Clos Saint Michel : demande de reprise des espaces communs**
- **Délibération n° 7 : Modification du temps de travail d'un emploi d'adjoint technique**
- **Délibération n° 7 : Modification du temps de travail d'un emploi d'adjoint technique**

La liste des conseillers présents et leurs signatures figurent ci-dessous :

009

.../...

Monsieur Jean-Claude BOURIAT, Maire

Madame Geneviève CAMBET,

Monsieur Bernard CAPELLE,

Monsieur Jean-Louis COUTENET,

Madame Sylvie ZEROUAL,

Monsieur Michel BARDOCHAN,

Monsieur Pascal COFFIN,

Monsieur Olivier DEAT-PLACETTE

Madame Nicole GIL,

Monsieur Romain KALVIKOWSKI,

Monsieur Jean-Louis LEJEUNE,

Madame Bernadette LIMERAT,

Madame Sandrine MENGEOLE,

Madame Claire PUPION,

Monsieur Jean-Pierre SOMPROU,

Monsieur Christophe SOULAGNET.